

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU MARDI 28 AVRIL 2026**

--==oOo==--

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance s'est réuni sous la présidence de Madame Serpil YILMAZ, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 avril 2026.

Membres composant le Conseil d'Administration : ----- 13
Membres en exercice : ----- 13
Membres présents et/ou représentés : ----- 10
Membres absents : ----- 2

Secrétaire de séance :

Mme CHATIGNON, Directrice du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme YILMAZ, M. MAASSRY, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme COMBES, M. LEBORGNE, M. ROSSI, Mme SATHOUD, Mme MUTIN, Mme BIENTZ

ÉTAIT REPRÉSENTÉ :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme YILMAZ

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme PORTE
Mme LE BAIL

Mme YILMAZ ouvre la séance à 18h30,

Mme YILMAZ rappelle que le Procès-verbal de la séance du samedi 11 avril 2026 a été adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Madame la vice-présidente n'ayant reçu aucun commentaire de la part des membres du Conseil d'administration, le Procès-Verbal a été adopté et publié en l'état.

Madame la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour.

Mme BIENTZ remercie pour la transmission du compte de gestion.

I. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

L'étude des bordereaux de titres de recettes et de dépenses, des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 et des écritures d'ordre fait ressortir les soldes d'exécution suivants :

Résultat de clôture en fonctionnement :	8 654.83 €
Résultat de clôture en investissement :	3 207.63 €
Solde d'exécution :	11 862.46 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2025 du budget principal.

II. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Mme BIENTZ :

Compte 6226 : que représentent les 160 € d'honoraires réalisés : il s'agit des expertises réalisées dans le cadre des mises sous protection lorsque la personne ne peut pas assumer la dépense.

Compte 627 Demande confirmation qu'il s'agit bien des frais liés à la ligne de trésorerie. C'est le cas.

Chapitre 012 : réalisé inférieur aux prévisions : Effectivement le réalisé est plus faible du fait des mouvements de personnel entre titulaires et contractuels liés aux départs de plusieurs agents dont un poste est resté vacant pendant plusieurs mois. Actuellement les effectifs sont au complet mais 2 départs en retraite prévus en 2026.

Compte 6218 : concerne le remboursement de la mise à disposition d'un agent de la ville

Compte 65 : on a dépensé peu et on augmente : oui en vue de mettre en place une nouvelle action pour les femmes victimes de violence

Nbre heures aide à domicile stable ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Mr BOURZIK :

demande si le CCAS peut aider des femmes victimes de violence résidant sur d'autres communes.

Mme YILMAZ répond qu'elles sont en général dirigées vers le commissariat ou vers des associations départementales comme SOS Femmes 93. La ville continue à œuvrer au mieux pour développer les aides et toucher le maximum de personnes grâce aux différents partenaires (commerçants, école...)

Madame la Vice-Présidente présente un état statistique de l'activité du CCAS en 2025 – Remis aux membres du Conseil d'Administration.

Le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal, conforme au compte de gestion du Receveur, se décompose ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	REALISE	REPORTS	TOTAL
RECETTES (1)	728 967.91	0	728 967.91
DEPENSES (2)	720 313.08	0	720 313.08
Résultat de l'exercice 2025 (1)-(2)=(3)	8 654.83	0	8 654.83
RESULTAT REPORTE 2024 (4)		30 393.51	30 393.51
Résultat de clôture 2025 (3)+(4)			39 048.34

INVESTISSEMENT	REALISE	REPORTS	TOTAL
RECETTES (5)	3 207.63	0	3 207.63
DEPENSES (6)	0	0	0
Résultat de l'exercice 2025 (5)-(6)=(7)	3 207.63	0	3 207.63
RESULTAT REPORTE 2024 (8)		16 150.81	16 150.81
Résultat de clôture 2025 (7)+(8)			19 358.44
TOTAL (fonct.+invest.)	REALISE	REPORTS	TOTAL
RECETTES (1)+(5)	752 175.54	0	732 175.54
DEPENSES (2)+(6)	720 313.08	0	720 313.08
Résultat de l'exercice 2025 (3)+(7)=(9)	11 862.46	0	11 862.46
RESULTAT REPORTE 2024 (4)+(8)=(10)		46 544.32	46 544.32
Résultat de clôture 2025 (9)+(10)			58 406.78

Le résultat de clôture de l'exercice 2025, reprenant les résultats reportés et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2024, est arrêté à la somme de **58 406.78 euros**.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, sans la participation de Madame la Vice-Présidente et sous la présidence de Monsieur ROSSI, le plus âgé des membres, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif du budget principal du CCAS de l'exercice 2025 tel que présenté.
- **DECLARE** la conformité du compte administratif du budget principal avec le compte de gestion du Receveur.

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le compte administratif 2025 du budget principal se décompose de la façon suivante :

INTITULES	RESULTAT
Résultat de fonctionnement exercice 2025	8 654.83
Résultat antérieur reporté (2024)	30 393.51
Résultat de fonctionnement à affecter	39 048.34
Résultat d'investissement exercice 2025	3 207.63
Résultat antérieur reporté (2024)	16 150.81
Résultat d'investissement à affecter	19 358.44
RESULTAT CUMULE	58 406.78

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 s'élevant à :

Compte 001 : 19 358.44 €

Compte 002 : 39 048.34 €

IV. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat préalable sur les orientations budgétaires intervienne au plus tôt dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est ainsi que, lors de la réunion du 11 avril 2026, le conseil d'administration a examiné le rapport des orientations budgétaires pour 2026.

Afin de donner les moyens au CCAS de mener à bien ses missions et affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles fortement touchés par la hausse des prix des biens de première nécessité et la précarité énergétique, et malgré des diminutions de dotations de l'Etat (-60 000 € de DGF, baisse de la DSIL et diminution du fond vert) qui fait porter aux collectivités, en partie, l'effort budgétaire, la Ville fait le choix de ne pas baisser la subvention du CCAS. La subvention communale était de 400 000 € en 2025 et sera également de 400 000 € en 2026.

Présentation générale du budget 2026

Le CCAS de Neuilly-Plaisance dispose d'un budget principal et d'un budget annexe (pour le SSIAD).

Le montant consolidé de ces budgets est équilibré à la somme de 1 285 235,01 € dont 1 257 000 € en fonctionnement et 28 235,01 € en investissement.

Le budget principal

En 2026, l'équilibre général du budget principal s'établit à 833 358,44 € dont 810 000 € en fonctionnement et 23 358,44 € en investissement incluant une reprise d'un excédent 2025 de 39 048 € en fonctionnement et 19 358,44 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget 2026 augmentent de 2,5 %. Elles passent de 790 853 € au BP 2025 à 810 000 € au BP 2026.

Le montant des charges à caractère général s'élève à 98 092 €, soit une hausse de 6,51% par rapport au BP 2025 et 8,43% par rapport au réalisé 2025.

En effet, une augmentation de 3 000 € est prévue au titre des achats de prestations de service afin d'anticiper une éventuelle augmentation des demandes de réductions de cantine du fait de la nouvelle réglementation sur l'accès à la cantine scolaire ouverte à tous à partir de septembre 2026.

Une augmentation a également été anticipée sur le poste alimentation, passé de 5000 à 6500 € afin de prévenir une augmentation du prix des matières premières dans le cadre de la galette des seniors. Le budget fêtes et cérémonies a également été légèrement augmenté passant de 55 000 € au BP prévisionnel 2025 à 57 000 € au vu du réalisé 2025 et des hausses anticipables des denrées.

Pour les dépenses de personnel, le budget s'élève à 669 308€ soit une hausse de 1,25% par rapport au BP 2025 et de 7,81 % par rapport au réalisé 2025. Cette hausse va permettre de couvrir la hausse du taux de cotisation à la CNRACL tout en prenant en considération les mouvements de

personnel déjà prévisible (mutation d'une agente pour inaptitude au poste et 2 départs en retraite d'agents titulaires).

Pour les aides financières, une augmentation de 5 500 € est prévue pour les secours d'urgence et portant le budget à 38 600 € soit une augmentation de 16,62%. Cela permettra de financer la mise en œuvre d'un fonds d'urgence pour les femmes victimes de violence.

Les recettes de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2026 se base sur des prévisions prudentes similaires au budget prévisionnel 2025 en termes de recettes ; bien que les recrutements en cours au niveau du service des aides à domicile puissent laisser escompter une hausse des recettes en prestation de service en cours d'année du fait de l'augmentation des possibilités de prises en charge.

Les dépenses d'investissement

Le CCAS n'a pas mené d'investissements en 2025 mais, pour l'année 2026, 20 000 € sont prévus en vue de l'acquisition de mobilier dans le cadre du déménagement à la Ferme Terrisse – ce qui représente donc un budget prévisionnel d'investissement de 23 358,44 €.

Après l'exposé du projet de budget, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2026 équilibré, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Chapitre	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
011	Charges à caractère général	97 700.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	669 308.00
65	Autres charges de gestion courante	38 600.00
67	Charges spécifiques	392.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	806 000.00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 000.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	810 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	145 492.00
74	Dotations, subventions et participations	625 150.00
75	Autres produits de gestion courante	310.00
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	770 952.00
002	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	39 048.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	810 000.00

Chapitre	SECTION DE D'INVESTISSEMENT	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	3 358.44
21	Immobilisations corporelles	20 000.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 358.44
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 000.00
	RÉCETTES D'INVESTISSEMENT	4 000.00
001	Solde d'exécution positif reporté	19 358.44
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 358.44

V. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Mme BIENZT demande à quoi correspond le compte 621 : il s'agit du remboursement de 50 % du poste de secrétariat au CCAS.

L'étude des bordereaux de titres de recettes et de dépenses, des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 et des écritures d'ordre fait ressortir les soldes d'exécution suivants :

Résultat de clôture en fonctionnement :	3 011.00 €
Résultat de clôture en investissement :	-661.61 €
Solde d'exécution :	2 349.40 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2025 du budget annexe du SSIAD.

VI. COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Mme BIENZT demande si nous conservons l'excédent ou s'il sera repris par l'ARS. Pour le moment il est conservé et l'ARS réajuste la dotation en juin après étude du compte administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2025 du SSIAD, conforme au compte de gestion du Receveur, se décompose ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE DU SSIAD

FONCTIONNEMENT	REALISE	REPORTS	TOTAL
<i>RECETTES (1)</i>	<i>390 342.12</i>	<i>0</i>	<i>390 342.12</i>
<i>DEPENSES (2)</i>	<i>387 331.12</i>	<i>0</i>	<i>387 331.12</i>
Résultat de l'exercice 2025 (1)-(2)=(3)	3 011.00	0	3 011.00
<i>RESULTAT REPORTE 2024 (4)</i>		<i>10 355.41</i>	<i>10 355.41</i>
Résultat de clôture 2025 (3)+(4)			13 366.41
INVESTISSEMENT	REALISE	REPORTS	TOTAL
<i>RECETTES (5)</i>	<i>1 166.00</i>	<i>0</i>	<i>1 166.00</i>
<i>DEPENSES (6)</i>	<i>1 827.60</i>	<i>0</i>	<i>1 827.60</i>
Résultat de l'exercice 2025 (5)-(6)=(7)	-661.60	0	-661.60
<i>RESULTAT REPORTE 2024 (8)</i>		<i>4 038.17</i>	<i>4 038.17</i>
Résultat de clôture 2025 (7)+(8)			3 376.57
TOTAL (fonct.+invest.)	REALISE	REPORTS	TOTAL
<i>RECETTES (1)+(5)</i>	<i>391 508.12</i>	<i>0</i>	<i>391 508.12</i>
<i>DEPENSES (2)+(6)</i>	<i>389 158.72</i>	<i>0</i>	<i>389 158.72</i>
Résultat de l'exercice 2025 (3)+(7)=(9)	2 349.40	0	2 349.40
<i>RESULTAT REPORTE 2024 (4)+(8)=(10)</i>		<i>14 393.58</i>	<i>14 393.58</i>
Résultat de clôture 2025 (9)+(10)			16 742.98

Le résultat de clôture de l'exercice 2025, reprenant les résultats reportés et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2024, est arrêté à la somme de **16 742.98 euros**.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, sans la participation de Madame la Vice-Présidente, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif du budget du SSIAD de l'exercice 2025 tel que présenté.
- **DECLARE** la conformité du compte administratif du budget du SSIAD avec le compte de gestion du Receveur.

VII. AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le compte administratif 2025 du budget annexe du SSIAD se décompose de la façon suivante :

INTITULES	RESULTAT
Résultat de fonctionnement exercice 202	3 011.00
Résultat antérieur reporté (2024)	10 355.41
Résultat de fonctionnement à affecter	13 366.41
Résultat d'investissement exercice 2025	- 661.60
Résultat antérieur reporté (2024)	4 038.17
Résultat d'investissement à affecter	3 376.57
RESULTAT CUMULE	16 742.98

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 s'élevant à :

Compte 001 : 3 376.57 €

Compte 002 : 13 366.41 €

VIII. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le budget annexe du SSIAD

En 2026, l'équilibre général du budget annexe du SSIAD s'établit à 450 376.577 € dont 447 000 € en fonctionnement et 3 376,57 € en investissement.

Les recettes de fonctionnement

L'unique recette du SSIAD est la dotation de l'ARS. Pour l'année 2026, une hausse de la dotation de l'ARS est escomptée permettant de revoir à la hausse le budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement augmente de 6,76 % suite aux nouvelles règles de financement définies par l'ARS et particulièrement la prise en compte de certaines pathologies comme le diabète qui génère des frais infirmiers importants.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel augmentent pour faire face à l'augmentation des soins infirmiers du fait des nouvelles normes imposées par l'ARS d'une part, et financer un ETP d'aide-soignante afin de remplacer les agents en arrêt maladie et ainsi maintenir au mieux l'activité, d'autre part.

Les dépenses d'investissement

Pas de dépenses d'investissement prévues pour le SSIAD en 2026. Le budget mobilier lié au déménagement à la ferme terrisse étant pris en charge intégralement sur le budget principal et les besoins moins importants il est proposé une reconduction du BP 2025.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat préalable sur les orientations budgétaires intervienne au plus tard dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est ainsi que, lors de la réunion du 11 avril 2026, le conseil d'administration a examiné le rapport des orientations budgétaires pour 2026.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2026 équilibré du SSIAD, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Chapitre	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
011	Charges à caractère général	10 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	429 000.00
016	Dépenses liées à la structure	8 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	447 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	447 000.00
017	Produits de la Tarification	433 464.00
75	Autres produits de gestion courante	10.00
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	433 474.00
002	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	13 526.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	447 000.00

Chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	2 842.00
28	Immobilisations corporelles	1 500.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 842.00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	0
28	Amortissements	1 500.00
001	Solde d'exécution positif reporté	3 376.57
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 876.57

IX. RENOUELEMENT DE L'ALLOCATION HIVERNALE

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Mme BIENTZ demande depuis quand on n'a pas augmenté. Plusieurs années

Combien de bénéficiaires : 26 contre 32 l'année précédente.

Mme BIENTZ propose d'augmenter à 150 euros. Madame la Vice-Présidente indique que la réflexion est en cours pour l'an prochain et que le volet dirigé de l'analyse des besoins sociaux devra permettre d'ajuster les modalités d'action.

Le CCAS accorde une allocation hivernale une fois par an aux personnes âgées aux ressources modestes selon les critères suivants :

- être retraité
- être domicilié à Neuilly-Plaisance depuis 1 an
- être propriétaire ou locataire de son logement
- percevoir des ressources mensuelles inférieures à (déduction faite des frais liés au logement) :
 - o 1 043.59 € pour une personne seule
 - o 1 620.18 € pour un couple

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement d'une allocation hivernale d'un montant de 125 € pour l'hiver 2025/2026 aux personnes âgées aux ressources modestes.
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au compte 65138, du budget du CCAS.

Date du prochain CA : 23 juin 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

Brigitte CHATIGNON
Secrétaire



Date de publication :